Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 24 (1932)

Heft: 8

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sont effrayants surtout du fait qu'ils ne sont pas seulement improductifs, c'està-dire qu'ils ne contribuent pas à l'obtention ou à l'augmentation de quoi que ce soit (avant tout de la force du peuple), mais au contraire, ils ont une influence néfaste et portent un grave préjudice à la population. Que l'on songe aux dépenses énormes occasionnées par les asiles de toute sorte (asiles d'aliénés, prisons, asiles disciplinaires, etc.) et par l'assistance publique, et qui sont dues pour la bonne part à l'alcool. On estime que les dépenses occasionnées par le fléau que représente l'alcoolisme coûtent de 30 à 50 millions de francs au peuple suisse. Et cela, sans compter les pertes indirectes (perte de travail productif de pensionnaires de ces asiles). Ces pertes sont probablement plus sensibles encore que les dommages directs.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Le comité central étendu de la F.O.B.B. s'est réuni pour prendre d'importantes décisions concernant sa caisse d'assurance-chômage, particulièrement mise à contribution l'hiver dernier. Tandis que durant l'année 1930 les secours de chômage versés se montèrent à 1,570,911 fr., ils s'élevèrent en 1931 à 2,376,025 fr. et durant le premier trimestre seul de 1932 à 2,5 millions de francs.

Pour remédier à cette situation, le comité central étendu décida une cotisation extraordinaire de crise de 5 à 10 francs. D'autre part, l'augmentation des secours de chômage votée par le dernier congrès fédératif n'entrera en vigueur que le 1^{er} octobre 1932. Divers articles des statuts furent adaptés aux circonstances nouvelles.

BOIS ET BATIMENT. La grève des maçons de St-Gall s'est terminée après 8 semaines par un accord qui prévoit notamment que les salaires payés jusqu'ici, soit fr. 1.68 par heure pour les maçons et fr. 1.30 pour les manœuvres et les terrassiers, ne subiront pas de modification jusqu'au ler mars 1933. La tentative patronale de baisser immédiatement les salaires a donc échoué devant la belle discipline des grévistes et la solidarité ouvrière en général. L'accord prévoit que si l'index du coût de la vie diminue, les salaires moyens pourront être baissés en conséquence, mais de cinq centimes au plus. S'il survient des conditions d'un caractère extraordinaire, les salaires pourront être modifiés d'un commun accord.

Après neuf semaines de grève, les parqueteurs de Zurich remportent également une belle victoire. Les patrons renoncent totalement à la baisse de 20 pour cent qu'ils voulurent imposer. Les conditions actuelles fixées dans un tarif sont renouvelées pour deux ans.

Dans l'Internationale.

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DES INSTITUTEURS. Le Conseil général du secrétariat professionnel international des instituteurs s'est réuni à Genève. Il s'est occupé de fixer l'attitude des instituteurs syndiqués par rapport à la crise, aux dangers menaçant la jeunesse en raison de la situation actuelle, et à la mauvaise situation faite aux jeunes instituteurs. Le Conseil général exprima « sa volonté de mettre tout en œuvre pour collaborer avec l'ensemble de la classe ouvrière organisée dans la F. S. I. à la mise en échec des

velléités de réaction qui compromettent notamment la santé morale de l'école et l'existence du personnel enseignant». Le Conseil général constata « que la crise économique actuelle présente, sous un double rapport, un grand danger pour la jeunesse: 1º par suite de la limitation des dépenses publiques pour l'école et pour la protection de l'enfance, les enfants sous-alimentés reçoivent l'enseignement dans des classes surpeuplées, avec des moyens défectueux, par des maîtres insuffisamment rémunérés et surchargés de travail; 2º le déficit budgétaire est de plus en plus exploité par les milieux réactionnaires pour supprimer, sous prétexte d'économies, toutes les institutions scolaires à caractère avancé et les œuvres de protection de l'enfance et pour renvoyer les maîtres animés d'esprit socialiste et pacifiste».

Le Conseil général se déclara particulièrement ému par la situation si pénible faite dans de nombreux pays au jeune personnel enseignant et convia les organisations affiliées « à vouer plus de sollicitude encore que par le passé à l'amélioration des conditions d'existence de cette catégorie ». Il appela tous les collègues, et tout spécialement les jeunes, à « rallier les organisations syndicales de la Fédération syndicale internationale ».

Dans le domaine économique, le Conseil général rappela la résolution déposée cette année à la Conférence internationale du travail au nom du groupe ouvrier, par Jouhaux, Mertens et Schürch, résolution dont les revendications sont d'une si grande actualité en raison de la convocation, par l'Angleterre, d'une conférence monétaire mondiale. Dans l'ordre du jour voté à ce propos par l'Internationale des instituteurs, on déclare entre autres: «Le Secrétariat professionnel international invite les organisations affiliées à entreprendre auprès des gouvernements de leur pays toutes démarches utiles pour que les délégués à la prochaine assemblée de la Société des Nations reçoivent mandat d'appuyer les vœux déposés par le groupe ouvrier et adoptés par la XVIme session de la Conférence internationale du travail, notamment sur les points suivants: arrêter une liste de grands travaux internationaux d'équipement économique, en organiser le financement et en assurer l'exécution sans retard; fixer les bases d'un système monétaire international stable; examiner avec le concours des organisations ouvrières les problèmes de la production et de l'échange, en vue d'aboutir à des conventions internationales permettant d'assurer la reprise de l'activité économique.

Le Comité exécutif a été composé comme suit: Président: L. C. Klein, 18, route de la Wantzenau, Strasbourg/Robertsau (envoyer toute la correspondance à cette adresse); secrétaire-général: Dr. H. von Bracken, Braunschweig; secrétaire pédagogique: L. Zoretti, Caen (Calvados); secrétaire-adjoint: J. Bracops, Bruxelles-Anderlecht; l'organisation néerlandaise désignera le trésorier, appelé à faire également partie du Comité exécutif.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LITHOGRAPHES. La Fédération internationale des lithographes et professions similaires a tenu son congrès ordinaire du 15 au 19 juillet 1932 à Stockholm. Le congrès a pris connaissance du résultat d'une enquête internationale sur les salaires payés dans la lithographie; un programme minimum basé sur les résultats de cette enquête a été adopté, ainsi que la création d'un fonds international de résistance. Au sujet de la durée du travail, le congrès vota une résolution confirmant les décisions prises antérieurement par la F. S. I. et déclarant: « s'appuyant sur les décisions de la F. S. I., le congrès estime que la semaine de cinq jours (quarante heures) constitue l'objectif de l'action syndicale sur le terrain de la durée du travail. Le congrès recommande aux organisations affiliées d'exiger lors de toute réduction de la durée du travail, l'embauchage compensatoire de

nouvelle main-d'œuvre et de formuler leurs revendications de telle sorte que le salaire réel ne subisse aucune diminution.»

Le secrétaire international Roelofs, élu il y a 3 ans, a été réélu pour une nouvelle période administrative.

Au Bureau international du travail.

Le Conseil d'administration du B.I.T. a désigné comme directeur du Bureau en remplacement d'Albert Thomas, M. Harold Beresford Butler, jusqu'ici directeur-adjoint.

M. Butler naquit à Oxford le 6 octobre 1883. Il fit des études au collège d'Eton, puis à l'Université d'Oxford. Il entra dans l'administration britannique en 1907 et fut transféré en 1917 au ministère du travail, qui venait d'être créé, il participa activement à l'organisation de ce département dont il devint 2 ans plus tard secrétaire principal adjoint. En cette qualité, M. Butler eut une large part dans la rédaction du projet qui fut soumis par le gouvernement britannique en février 1919 à la commission de législation internationale du travail de la Conférence de la paix. Il participa activement aux travaux de cette commission, et plus tard comme secrétaire-général aux travaux de la Conférence internationale du travail de Washington en 1919. Après l'élection d'Albert Thomas à la direction du Bureau, M. Butler en devint le directeur-adjoint.

Le nouveau directeur n'est donc pas un inconnu dans l'Organisation internationale du travail. La succession qu'il assume est terriblement lourde. Nous lui souhaitons plein succès.

Reinhard Langenegger. †

Le mouvement syndical suisse vient de perdre un de ses fidèles combattants en la personne de Reinhard Langenegger, président central des tisserands à points plats et vice-président de la Fédération des travailleurs du textile à domicile. Il est décédé par accident sur le chemin du retour, au sortir d'une assemblée, entre Trogen et Blatten, dans la nuit du 3 au 4 août. Né en 1874, à Wald dans le canton d'Appenzell, il perdit de bonne heure ses parents et fut recueilli dans un orphelinat. Très jeune il dut gagner sa vie. Ses qualités d'intelligence et de cœur le mirent en évidence parmi ses collègues, qui lui confièrent la direction de leur organisation. Durant 20 ans, sans interruption, il siégea au comité central des tisserands à points plats et des travailleurs à domicile. Langenegger était l'une des belles figures de nos congrès syndicaux. Ennemi des phrases, ses avis pondérés et objectifs n'en étaient que plus appréciés. Cet homme modeste jouait un rôle de premier plan dans le parti socialiste d'Appenzell. Les tisserands perdent en lui l'un de leurs meilleurs avocats.

Bibliographie.

Le Traducteur, journal allemand-français pour l'étude comparée des deux langues. — Ce journal est un moyen à la fois pratique et peu coûteux de se perfectionner dans l'une ou l'autre langue, tout en complétant ses connaissances en d'autres domaines. — Un numéro spécimen sera servi gratuitement à toute personne qui en fera la demande à l'administration du Traducteur, à La Chaux-de-Fonds (Suisse).